

ATELIERS DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DES MODULES ET DES DÉPARTEMENTS

PLANIFICATION, ORGANISATION ET ORCHESTRATION			
Type d'activité/initiative	Activité de sensibilisation et d'éducation		
Année universitaire ou trimestre	Trimestre d'automne 2017 Trimestre d'hiver 2018		
Objectif(s) visé(s)	<p>Ces ateliers de formation ont pour objectifs de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer qu'à l'UQO, c'est tolérance zéro en matière de violence à caractère sexuel • Comprendre ce que sont les violences à caractère sexuel et le consentement. • Présenter les attitudes aidantes lors du dévoilement d'une situation par une personne, incluant des mises en situations pour offrir des pistes d'action. • Présenter les ressources disponibles sur et hors campus. 		
S'il y a lieu, contenus abordés	<p>Parmi les contenus abordés lors des ateliers de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de l'organisme <i>Sans oui, c'est non!</i> • Les violences à caractère sexuel • Le consentement • La culture du viol • La manière d'accueillir un dévoilement de violence à caractère sexuel. 		
S'il y a lieu, contexte de l'offre	<p>Ces ateliers de formation coïncidaient avec le démarrage du projet d'une université sans violence sexuelle et précédait l'arrivée de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> (Politique) et du <i>Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite</i>, en décembre 2018.</p>		
Quand	<p>Au trimestre d'automne 2017, un atelier de formation a été offert le 21 novembre 2017 (durée : 2 h).</p> <p>Basée sur l'expérience de l'automne 2017, l'atelier de formation a été scindé en deux. Les contenus ont alors été répartis en deux ateliers de formation, de manière complémentaire, et ceux-ci ont été offerts le 26 mars 2018 : Atelier A. Sensibiliser aux violences à caractère sexuel (durée : 1.5 h) et Atelier B. Accueillir le dévoilement d'une situation de violence à caractère sexuel (durée : 2 h).</p>		
Clientèle cible	Le personnel des modules et départements, incluant les directions et les responsables des programmes d'études ainsi que les personnes professeuses.		
Responsable de la réalisation	Le Bureau de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme ¹ , par l'entremise de l'Équipe de coordination du projet, et ce, en l'absence d'un bureau dédié à ce sujet. Le 3 décembre 2018, le <i>Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite</i> (BIMI) a été adopté.		
Principales actions	QUAND	ACTIONS PRINCIPALES	PAR QUI
	Automne : Août	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les objectifs poursuivis par l'atelier de formation. • Identifier la ressource spécialisée pour offrir l'atelier de formation au personnel cadre. • Échanger avec la ressource spécialisée quant aux attentes liées aux objectifs de formation. 	Équipe de coordination du Projet
	Hiver : Décembre		

¹ En 2017-2018, il s'agissait du Bureau de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche.

		<p>invitation sera acheminée au personnel des modules et départements, incluant les directions de modules et départements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer la Doyenne des études et le Doyen de la gestion académique qu'une invitation sera acheminée au personnel des modules et départements, incluant les directions de modules et départements. • Informer les directions des modules et départements, incluant les responsables de programmes, qu'une invitation sera acheminée à leur personnel. Préalablement, prévoir en parler au Comité des affaires départementales. 	campus de Saint-Jérôme ¹
		<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les personnes participantes à l'atelier de formation. 	Équipe de coordination du Projet
	Automne : Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Livrer les ateliers de formation en vidéoconférence. 	Personne ressource spécialisée
	Hiver : Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les ateliers de formation une fois tenus. 	Personne ressource spécialisée et Équipe de coordination du Projet
	Au besoin, le calendrier a été ajusté pour mieux refléter les actions à entreprendre.		
S'il y a lieu, animation		Une formatrice de l'organisme Sans oui, c'est non! (SOCN) a offert ces trois ateliers de formation.	
RÉALISATION			
Nombre – population cible	Le nombre total estimé en personnel des modules et départements, incluant les directions et les responsables des programmes d'études (incluant le personnel rattaché au vice-rectorat du campus de Saint-Jérôme ainsi que les personnes professeures et prenant en compte du mouvement du personnel : nouvelles nominations et départs) : 105 personnes.		
S'il y a lieu, nombre de participants	Il y a eu au total 31 personnes participantes pour l'ensemble des ateliers de formation offerts. Le Bureau de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme détient la liste des personnes participantes aux ateliers de formation. C'est près d'une personne sur trois qui a suivi les ateliers de formation.		
Bilan de réalisation après évaluation	<p>À l'automne 2017, l'atelier de formation a été offert au personnel de première ligne rattachée au secteur de l'enseignement et la recherche.</p> <p>À l'hiver 2018, suite aux résultats de l'évaluation faite par les personnes participantes de l'automne 2017 (formulaire de SOCN), l'atelier de formation a été scindé en deux (atelier A : Sensibiliser aux violences à caractère sexuel et B : Accueillir le dévoilement d'une situation de violence à caractère sexuel) puisqu'il a été constaté que les besoins exprimés en matière de sensibilisation aux enjeux des violences à caractère sexuel n'étaient pas les mêmes d'une personne à une autre. P. ex. certaines personnes ne connaissaient pas ce qu'est une violence à caractère sexuel, ses formes et ses conséquences alors que d'autres voulaient en savoir davantage sur l'accompagnement (principalement les personnes détenant une expertise en la matière). La durée totale de l'atelier est ainsi passé de 2 h à 3.5 h. De plus, ceci a permis de revoir le mode de</p>		

	<p>livraison de la formation en vue de faire participer davantage les personnes participantes par l'entremise de mise en situations concrètes adaptées au contexte universitaire. De plus, certaines personnes participantes ont indiqué vouloir obtenir un document pour qu'elles puissent présenter l'énoncé de tolérance zéro dans leur cours tel qu'une fiche d'information. Exception de situations citées pour l'UQO, certaines personnes participantes ont exprimé la nécessité de fournir davantage d'exemples liés au milieu universitaire. Certaines personnes participantes souhaitaient en savoir davantage sur les attitudes aidantes lors d'un accompagnement. Certaines personnes participantes ont exprimé préférer suivre la formation en personne que plutôt qu'en vidéoconférence. Il importe de souligner qu'une seconde évaluation a été faite par les personnes participantes lors des ateliers de formation offerts à l'hiver 2018.</p> <p>L'ensemble des résultats a été présenté au Comité consultatif pour une université sans violence sexuelle et des recommandations ont été formulées. Celles-ci sont présentées à la section ci-dessus intitulée <i>Recommandation</i>. L'ensemble des ateliers a été offert en vidéoconférence simultanément aux campus de Gatineau et Saint-Jérôme ainsi qu'à l'ISFORT. Toutefois, la formatrice était présente au campus de Gatineau lors de l'atelier de formation offert à l'automne 2017 alors qu'elle était présente au campus de Saint-Jérôme lors des deux ateliers de formation offerts à l'hiver 2018.</p> <p>Il importe de souligner que le personnel œuvrant à l'ISFORT de Ripon est comme une grande classe dédiée aux sciences naturelles, dont une partie de la formation est offerte à l'intérieur des murs du site et une autre partie à l'extérieur (p. ex. en forêt).</p> <p>Parmi le matériel distribué aux personnes participantes : cahier du participant, aide-mémoire des ressources sur et hors campus et dépliant de l'UQO (dépliant 1 et dépliant 2).</p> <p>Les formations offertes par l'organisme <i>Sans oui, c'est non!</i> ont pris l'angle de la sensibilisation plutôt que celle de l'intervention comme certains organismes communautaires dédiés.</p>
Impact perçu par les participants	De manière générale, les ateliers de formation ont été appréciés comprenant que des améliorations ciblées ont été identifiées. Celles-ci sont présentées dans la présente fiche descriptive.
Coût	Aucun coût
RECOMMANDATION	
Recommandation pour l'année subséquente	<p>L'atelier de formation offert à l'automne 2017 pour le personnel des modules et départements a été reconduit à l'hiver 2018, et suite aux résultats de l'évaluation faite par les personnes participantes d'automne 2017, l'atelier a été scindé en deux et ceux-ci ont été offerts à l'hiver 2018. Depuis, aucun atelier n'a été réoffert. Il importe de souligner que la <i>Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur</i> (Loi) a été adoptée en décembre 2017 et, selon les obligations de cette Loi, les politiques institutionnelles doivent être mises en œuvre qu'au plus tard le 1^{er} septembre 2019.</p> <p>En vertu de la Politique de l'UQO (réf. article 5.2), le BIM est l'entité responsable d'élaborer une proposition de plan de formation, de présenter au Comité permanent et de coordonner sa mise en œuvre, et ce, en vue de répondre aux obligations de la Loi.</p>

Recommandations émanant des ateliers offerts à l'automne 2017 et à l'hiver 2018

- Créer une boîte à outils contenant, par exemple, un guide pour l'accompagnement lors du dévoilement d'une situation, adapté selon le site : Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme. Plus précisément, quelles sont les attitudes aidantes, quels sont les mécanismes en place (moyens), les procédures à suivre et à qui référer la personne (ressources internes et externes). Accompagner ce guide d'une mise en contexte pour en expliquer sommairement son utilité. Offrir des exemples de situation pour mieux savoir comment réagir : entre personnes étudiantes, entre personnes professeures et étudiantes, entre personnes étudiantes et membres du personnel, entre membres du personnel, etc., et selon le contexte : dans le cadre d'un cours (en présentiel, à distance), de groupes de recherche, etc. Distinguer le type d'accompagnements (institutionnel et personnel de première ligne).
- Scinder l'atelier de l'automne 2017 en deux volets :
 - Sensibiliser aux violences à caractère sexuel.
 - Accueillir le dévoilement d'une situation de violence à caractère sexuel.
- Faire connaître les mesures d'accommodement possibles à la personne étudiante.
- Faire connaître les ressources régionales, selon le site de l'UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme).
- Créer un document visant à permettre aux ressources enseignantes de présenter en classe l'énoncé de tolérance zéro dans les plans de cours (p. ex une fiche d'information).
- Explorer l'idée d'ajouter un cours dans les programmes d'études.

Il importe de souligner que la grande majorité de ces recommandations ont été mises en œuvre au cours de 2018-2019.

Fiche créée le 17 mai 2019
Dernière mise à jour : S/O